

SÉANCE DU MERCREDI 2 AVRIL 2025

COLLEGE «Missions communes»

Étaient présents : 11 (pour 21 voix)

M. Jean-Sébastien GUITTON (4 voix) ; M. Jean-Claude LEMASSON (4 voix) ; Mme Chloé GIRARDOT-MOITIÉ (3 voix) ; M. Éric PROVOST (3 voix) ; M. Yannick BENOIST (1 voix) ; M. Thierry COIGNET (1 voix) ; M. Jean-Michel EMPROU (1 voix) ; ; M. Roger GUYON (1 voix) ; M. Jean-Marc MÉNARD (1 voix) ; M. Jacques MONCORGER (1 voix) ; M. Luc NORMAND (1 voix)

Absents représentés: 7 (pour 13 voix)

M. Jean-Luc SECHET (3 voix) donne pouvoir à M. Éric PROVOST ; M. Rémy ORHON (3 voix) donne pouvoir à Mme Chloé GIRARDOT MOITIÉ ; Mme Christine CHEVALIER (2 voix) donne pouvoir à M. Jacques MONCORGER ; M. Josphe DAVID (2 voix) donne pouvoir à M. Luc NORMAND ; M. Claude CAUDAL (1 voix) donne pouvoir à M. Thierry COIGNET ; M. Christophe DOUGÉ (1 voix) donne pouvoir à M. Yannick BENOIST ; M. Daniel GUILLÉ (1 voix) donne pouvoir à M. Roger GUYON

Absents excusés:

M. Jean-Pierre BRU, M. Jean CHARRIER, M. Olivier DEMARTY, Mme Sylvie GAUTREAU, M. Jacques ROBERT.

Assistaient également:

M. Laurent JOSEPH (Directeur) ; Mme Julie PIERRE (Responsable du pôle SAGE) ; M. Florian HASCOËT (Responsable du pôle administratif) ; Mme Laurence LE ROY (Responsable du pôle GEMAPI) ; Mme Véronique MERLET (Assistante comptable)

Secrétaire de séance: M. Thierry COIGNET

ORDRE DU JOUR

COLLÈGE « MISSIONS COMMUNES »

1. Informations sur les décisions administratives prises par le président et le vice-président en charge de la GEMAPI dans le cadre de leurs délégations respectives
2. Élection d'un Président de Séance pour le vote des comptes administratifs
3. Budget principal — Opérations de clôture de 2024
4. Budget annexe — Opérations de clôture de 2024
5. Cotisations des membres 2025
6. Budget principal — Budget primitif 2025
7. Budget annexe — Budget primitif 2025
8. Renouvellement de la convention de partenariat avec l'agence de l'eau pour l'animation ASTER.



COLLEGE « MISSIONS COMMUNES »

Nombre de votants:

COLLEGE « Missions communes » (quorum 12 votants)

18 (dont 7 pouvoirs) pour un total de 34 voix pour:

- Approbation du compte de gestion 2024 du budget principal
- Affectation des résultats 2024 pour le budget principal
- Approbation du compte de gestion 2024 du budget annexe
- Affectation des résultats 2024 pour le budget annexe
- Approbation des cotisations membres 2025 pour la compétence A
- Approbation des cotisations membres 2025 pour les compétences B et C

17 (dont 7 pouvoirs) pour un total de 30 voix pour:

- Approbation du compte administratif 2024 du budget principal
- Approbation du compte administratif 2024 du budget annexe

17 (dont 7 pouvoirs) pour un total de 31 voix pour:

- Approbation du budget primitif 2025 du budget principal
- Approbation du budget primitif 2024 du budget annexe
- Convention ASTER 2022-2028

Le Président, M. GUITTON, accueille les membres du Comité syndical. Il procède à l'appel et annonce les pouvoirs. Le quorum du collège « missions communes » étant atteint, le comité syndical peut voter valablement.

1. INFORMATION SUR LES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES PRISES PAR LE PRÉSIDENT ET LE VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DE LA GEMAPI DANS LE CADRE DE LEURS DÉLÉGATIONS RESPECTIVES.

M. GUITTON présente les décisions prises depuis le dernier comité syndical, ainsi que celles prises par le Vice-Président, M. COIGNET, concernant les compétences GEMAPI et Animation de programmes.

Décisions prises par le Président:

Marché public:

- ✚ Astorya — Achat tablette pour la Direction - 1 901,40€ TTC

Ressources Humaines

- ✚ Recrutement de Laurent JOSEPH en qualité de Directeur
- ✚ Recrutement de Marie PELTIER en qualité de chargée de mission Natura 2000

Décisions prises par le Vice-Président en charge de la GEMAPI:

Marché public:

- ✚ 2025-05 — Études des indicateurs de suivi avant et après travaux — SARL Rive - 8 518,80€ TTC
- ✚ 2025-04 — Inventaire des espèces protégées avant travaux 2026 — DMEAU — 5 280, 00€ TTC
- ✚ CDDM — Formation maraîchers – 2 040,00€ TTC
- ✚ GAB44 — Sensibio – 10 200,00€ TTC



2. OPÉRATIONS DE CLÔTURES

2.1. Budget principal

2.1.1 — Compte de gestion 2024

Le compte de gestion 2024 du budget principal, établi par Monsieur le trésorier-payeur départemental et par le SYLOA, fait apparaître:

- un excédent de fonctionnement de 228 224,99€.
- un déficit d'investissement de 7 091,62€.

⇒ **Le Comité syndical, à l'unanimité (18 votes exprimés pour 34 voix), déclare que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.**

2.1.2 — Approbation du compte administratif 2024

			INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULÉ
RECETTES	Prévisions budgétaires totales	A	69 648,81€	1 890 662,42€	1 960 311,23€
	Titres de recettes émis	B	21 569,15€	1 475 801,21€	1 497 370,36€
	Rattachements			126 777,01€	126 777,01€
	Reste à réaliser	C			
DÉPENSES	Autorisations budgétaires totales	E	69 648,81€	1 890 662,42€	1 960 311,23€
	Engagements	F			
	Mandats émis	G	28 660,77€	1 247 576,22€	1 276 236,99€
	Rattachements	H		3 680,89€	
	Reste à réaliser		6 922,63€		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution				
	(B-G) Excédent			228 224,99€	228 224,99€
	(G-B) Déficit		7 091,62€		7 068,81
	Solde des restes à reporter en n+1				
	Excédent				
	Déficit		6 922,63€		
RÉSULTAT REPORTÉ	Excédent		7 068,81€	391 906,98€	
	Déficit				
RÉSULTAT CUMULÉ	Excédent			620 131,97€	620 131,97€
	Déficit		22,81€		22,81€

La présidence du comité syndical est confiée à M. Thierry COIGNET, 3^e Vice-président, pour le vote du compte administratif 2024 du budget principal.

(M. GUITTON quitte la salle)

⇒ **Le Comité syndical, à l'unanimité (17 votes exprimés pour 30 voix), approuve le compte administratif 2023 du budget principal.**



M. GUITTON reprend la présidence de la réunion.

2.1.3 — Affectation des résultats 2024

M. GUITTON donne la parole à M. Florian HASCOËT pour la présentation de l'affectation des résultats de l'exercice 2024 du budget principal.

⇒ **Le Comité syndical, à l'unanimité (18 votes exprimés pour 34 voix), affecte le résultat comme suit:**

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	228 224,99
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	391 906,98
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	620 131,97
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-22.81
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-6 922.63
Besoin de financement F. = D. + E.	6 945.44
AFFECTATION =C. = G. + H.	620 131.97
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	6 945.44
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	613 186.53
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

2.2. Budget annexe

2.2.1 — Compte de gestion 2024

Le compte de gestion 2024 du budget principal, établi par Monsieur le trésorier-payeur départemental et par le SYLOA, fait apparaître:

- un excédent de fonctionnement de 417 231,93€.
- un excédent d'investissement de 83 633,31€.

⇒ **Le Comité syndical, à l'unanimité (18 votes exprimés pour 34 voix), déclare que le compte de gestion du budget annexe dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.**



2.1.2 — Approbation du compte administratif 2024

			INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULÉ
RECETTES	Prévisions budgétaires totales	A	952 744,00€	1 281 472,62€	2 234 216,62€
	Titres de recettes émis	B	269 706,72€	1 251 487,09€	1 521 193,81€
	Rattachements			78 506,68€	
	Reste à réaliser	C			
DÉPENSES	Autorisations budgétaires totales	E	1 156 380,65€	1 281 472,62€	2 699 428,27€
	Engagements	F			
	Mandats émis	G	186 073,41€	834 255,16€	1 020 328,57€
	Rattachements	H			
	Reste à réaliser		238 096,23€		238 096,23€
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution				
	(B-G) Excédent		83 633,31€	417 231,93€	500 865,24€
	(G-B) Déficit				
	Solde des restes à réaliser				
	Excédent				
	Déficit		238 096,23€		
RÉSULTAT REPORTÉ	Excédent		203 636,65€	261 575,47€	465 212,12€
	Déficit				
RÉSULTAT CUMULÉ	Excédent		287 269,96€	678 807,40€	966 077,36€
	Déficit				

La présidence du comité syndical est confiée à M. Thierry COIGNET, 3^e Vice-président, pour le vote du compte administratif 2024 du budget principal.

(M. GUITTON quitte la salle)

- ⇒ **Le Comité syndical, à l'unanimité (20 votes exprimés pour 30 voix), approuve le compte administratif 2024 du budget annexe.**

M. GUITTON reprend la présidence de la réunion.

2.1.3 — Affectation des résultats 2024

M. GUITTON donne la parole à M. Florian HASCOËT pour la présentation de l'affectation des résultats de l'exercice 2024 du budget annexe.

- ⇒ **Le Comité syndical, à l'unanimité (18 votes exprimés pour 34 voix), affecte le résultat comme suit:**



AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	417 231,93
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	281 575,47
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	678 807,40
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	287 269,96
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-223 513,23
Besoin de financement F. = D. + E.	0.00
AFFECTATION =C. = G. + H.	678 807,40
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0.00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	678 807,40
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

3. COTISATIONS DES MEMBRES 2025

3.1. Cotisations 2025 — Compétence A

Les cotisations des 15 EPCI à fiscalité propre membres du syndicat sont arrêtées comme suit:

Membres	Cotisations 2025
CA de la Presqu'île de Guérande Atlantique	13 894,51€
CA de la Région Nazairienne et de l'Estuaire	34 199,66€
CC d'Erdre et Gesvres	15 700,99€
CC du Pays d'Ancenis	27 568,48€
CC du Pays de Pontchâteau Saint-Gildas-des-Bois	10 788,23€
CC du Sud Estuaire	10 066,42€
Nantes Métropole	115 589,54€
Mauges communauté	9 636,85€
CC Sud Retz Atlantique	4 721,03€
Pornic agglo Pays de Retz	13 483,81€
CC Sèvre et Loire	10 311,39€
CC Anjou Bleu communauté	3 322,08€
CC Estuaire et Sillon	13 580,53€
Clisson Sèvre et Maine Agglo	3 835,03€
CC des Vallées du haut Anjou	3 301,44€
TOTAL EPCI-fp	290 000€
Département 44	60 000€
TOTAL 16 membres	350 000€



La participation du Département de Loire Atlantique est forfaitaire à hauteur de 60 000€.

- ⇒ **Le Comité syndical, à l'unanimité (18 votes exprimés pour 34 voix), vote** les cotisations des EPCI-fp membres à hauteur de 290 000€, et la participation forfaitaire de 60 000€ du Département de Loire Atlantique.

3.2. Cotisations 2025 — Compétence B et C

Les cotisations des 5 EPCI à fiscalité propre membres du syndicat sont arrêtées comme suit:

Membres	Cotisations 2025
Nantes Métropole	137 940,68€
Mauges communauté	90 049,48€
CC Sèvre et Loire	566 862,05€
Clisson Sèvre et Maine Agglo	105 147,79€
TOTAL EPCI-fp	900 000,00€

- ⇒ **Le Comité syndical, à l'unanimité (18 votes exprimés pour 34 voix), approuve** les cotisations EPCI-fp membres à hauteur de 900 000€ réparties conformément au tableau ci-dessous ;

4. BUDGETS PRIMITIFS 2025

4.1. Budget principal

Les crédits budgétaires 2025 intégrant les restes à réaliser au 31 décembre 2024 par chapitre suivant:

Chapitre	Article — Libellé	Dépenses	Recettes
		BP	BP
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
011	Charges à caractère général	462 449,00€	
012	Charges de personnel et frais assimilés	983 184,00€	
65	Autres charges de gestion courante	22 367,00€	
23	Virement à la section d'investissement	10 000,00€	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 000,00€	€
002	Excédent de fonctionnement reporté		613 186,53€
74	Dotations et participations		1 033 850,00€
75	Autres produits de gestion courante		597 963,47€
Total section de fonctionnement		1 500 000,00€	2 245 000,00€

Chapitre	Article — Libellé	Dépenses	Recettes
		BP	BP
SECTION D'INVESTISSEMENT			
20	Immobilisations incorporelles	4 700,00€	
21	Immobilisations corporelles	35 346,46€	
001	Solde d'investissement reporté	22,81€	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		21 303,83€
021	Virement de la section de fonctionnement		10 000,00€
10	Dotations, fonds divers et réserves		8 765,44€
Total section d'investissement		40 069,27€	40 069,27€



⇒ **Le Comité syndical, à l'unanimité (17 votes exprimés pour 31 voix), vote les crédits budgétaires 2025 du budget principal par chapitre.**

4.2. Budget annexe

Les crédits budgétaires 2025 intégrant les restes à réaliser au 31 décembre 2024 par chapitre suivant:

Chapitre	Article — Libellé	Dépenses	Recettes
		BP	BP
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
011	Charges à caractère général	525 612,05€	
012	Charges de personnel et frais assimilés	482 711,27€	
65	Autres charges de gestion courante	35 426,03€	
66	Charges financières	1 178,60€	
23	Virement à la section d'investissement	407 700,00€	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	260 072,05€	81 039,39€
002	Excédent de fonctionnement reporté		678 807,40€.
74	Dotations et participations		1 475 799,34
75	Autres produits de gestion courante		4 353,87€
Total section de fonctionnement		1 712 700,00€	2 240 000,00€

Chapitre	Article — Libellé	Dépenses	Recettes
		BP	BP
SECTION D'INVESTISSEMENT			
10	Dotations, fonds divers et réserves		30 700,00€
13	Subventions d'investissement		615 257,99€
16	Emprunts et dettes assimilées	24 000,00€	
20	Immobilisations incorporelles	21 000,00€	
21	Immobilisations corporelles	1 024 480,00€	
23	Immobilisation en cours	450 480,00€	
458	Opération pour compte de tiers	100 000,00€	100 000,00€
001	Excédent d'investissement reporté		287 269,96€
021	Virement de la section de fonctionnement		407 700,00€
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	81 039,39€	260 072,05€
Total section d'investissement		1 701 000,00€	1 701 000,00€

⇒ **Le Comité syndical, à l'unanimité (17 votes exprimés pour 31 voix), vote les crédits budgétaires 2025 du budget annexe par chapitre.**

5. CONVENTION ASTER 2025-2028

Mme Julie SAGE expose les motifs justifiant la validation de la convention ASTER/

Le Comité syndical, à l'unanimité (17 votes exprimés pour 31 voix), valide la signature de la convention ASTER 2025-2028

